

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNE de BEUVRY

**RÉALISATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LUTTE
CONTRE LES INONDATIONS**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 16 mai 2017, une enquête publique unique relative à la réalisation d'ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations, aura lieu pendant 31 jours consécutifs, du lundi 12 juin au mercredi 12 juillet 2017 inclus. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau ainsi que sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet présentées par la ville de BEUVRY.

Monsieur Francis MANNESSIER, secrétaire général de l'inspection académique, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête composé de la demande de déclaration d'intérêt général, d'autorisation « loi sur l'eau », de leurs annexes, de la mention des textes régissant l'enquête ainsi que du courrier de la ville de Beuvry renonçant au recours à l'expropriation, en mairie de BEUVRY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Beuvry (www.villedebeuvry.fr/enquetes-publiques) ou sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les intéressés pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y est ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de BEUVRY (62660) place de la Liberté, soit les transmettre par mail au commissaire enquêteur par le biais du site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr/publications/consultation-du-public/enquetes-publiques/eau) en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions électroniques réceptionnées par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations en mairie de BEUVRY :

- le lundi 12 juin 2017 de 14h30 à 17h30 ;
- le samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 30 juin 2017 de 14h30 à 17h30
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14h30 à 17h30

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la ville de BEUVRY, auprès de Jean-Marc LELEU (tél. : 03 21 61 82 90 ; mail : jeanmarc.leleu@villedebeuvry.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de BEUVRY, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et sur le caractère d'intérêt général du projet.